

DOSSIER DE PRESSE



**AGRICULTURE ET
ALIMENTATION**



© Arcangeli Léo - Région Occitanie



© Hamma Younes - Région Occitanie

LA RÉGION ADOPTE SON PACTE POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : PRODUIRE POUR NOURRIR SAINEMENT

JUIN 2026



© Alessandrini Maxime - Région Occitanie



© Arcangeli Léo - Région Occitanie



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



“ ÉDITO

Depuis 2016, j'ai fait un choix clair : **faire de l'agriculture une priorité politique majeure**. Nous avons plus que doublé le budget qui lui est consacré et investi plus de **1,63 milliard d'euros**, dont 750 millions d'euros de fonds européens, **en dix ans**. L'Occitanie est aujourd'hui la Région française qui investit le plus pour son agriculture.

Cet engagement est indispensable. Je connais bien le monde paysan... depuis plusieurs années, je rencontre des agriculteurs fatigués, parfois découragés et en colère, qui ont le sentiment de devoir encaisser crise après crise sans jamais souffler : dérèglement climatique, maladies animales, marchés instables, hausse des charges, des normes, des transpositions, etc. Trop souvent, on leur demande de changer, de s'adapter toujours plus vite, sans leur donner les sécurités nécessaires. **Je refuse que celles et ceux qui nous nourrissent deviennent les oubliés d'un système qui exige beaucoup et protège trop peu.**

À chaque crise, la Région a toujours répondu présente. Encore récemment, en décembre dernier, lors de l'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse : **nous avons débloqué une aide d'urgence à la reconstitution des cheptels, activé notre garantie d'emprunt pour soutenir la trésorerie des éleveurs, encouragé les banques à mettre en place des dispositifs exceptionnels**. J'ai interpellé le premier Ministre pour qu'un dialogue réel s'ouvre avec la profession. Nous continuerons à agir, avec la même détermination.

Mais au-delà de l'urgence, il nous faut un cap. Je défends un modèle agricole qui concilie écologie et économie. Je ne crois ni à l'agriculture punitive ni à l'agriculture hors-sol. **Je crois à une agriculture qui produit, qui innove et qui permet de vivre dignement de son travail**. L'Occitanie a des atouts immenses : diversité des filières, richesse des terroirs, capacité d'innovation, etc. Je vois chaque jour la résilience et la combativité de nos agriculteurs. À chaque épreuve, ils se relèvent. **Plus que jamais, il est important d'être là, aux côtés des professionnels, pour témoigner de notre soutien, porter la voix de nos territoires et préparer l'avenir.**

C'est le sens du **Pacte pour la Souveraineté alimentaire - Produire pour nourrir sainement**, élaboré avec les professionnels et les citoyens et adopté ce jeudi 4 juin lors de l'Assemblée plénière. Doté de **145 M€ sur la période 2026-2030**, il fixe une ambition claire : **produire pour nourrir sainement, structurer nos filières, sécuriser les revenus et renforcer la valeur ajoutée sur nos territoires**. Ce travail collectif mené en Occitanie doit participer à un nouveau projet agricole plus large pour la France qu'attendent nos agriculteurs, nos viticulteurs, nos pêcheurs, etc. et qui ne peut être une énième loi d'urgence.

Car, je le réaffirme, l'État et l'Europe doivent prendre leurs responsabilités. La PAC doit garantir des revenus et protéger réellement nos producteurs face aux distorsions de concurrence. **La souveraineté alimentaire ne peut pas être un slogan : elle exige des actes, de la cohérence et du courage politique.**

Pour ma part, je continuerai à me battre pour redonner un espoir à ce monde paysan qui aime sa terre, son métier et qui travaille dur, chaque jour, pour nous nourrir. ”

Carole DELGA

*Présidente de la Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée
Présidente de Régions de France*



NOS RÉPONSES AUX DÉFIS CONJONCTURELS EN OCCITANIE

• 10 ANS DE DÉFIS CONJONCTURELS

Un potentiel durablement affaibli par les événements climatiques et les épizooties. Parmi eux :



ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

- Inondations dans l'Aude en 2018 ;
- Tempête Gloria dans l'Aude, les Pyrénées-Orientales en 2020 ;
- Gel massif sur la viticulture dans l'Aude, l'Hérault, le Gard, le Gers, le Lot et le Tarn en 2021 ;
- Épisodes de sécheresse dans tous les départements d'Occitanie et en particulier dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales en 2019 et en 2023 ;
- Orages et tempêtes en Tarn-et-Garonne en 2023 ;
- Gel tardif dans le Lot, le Gers et le Tarn en 2024.



ÉPIZOOTIES

- Grippe aviaire en 2016-2017 et de 2020 à 2022 ;
- Fièvre catarrhale ovine (FCO) et Maladie hémorragique épizootique (MHE) dans l'Ariège, le Gers, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées à partir de 2023 ;
- Dermatose nodulaire contagieuse dans l'Ariège, l'Aude, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales en 2025-2026.



OUTILS DE RÉPONSE

- Activation des avances remboursables pour les épisodes de gel et de grêles ;
- Compléments aux aides d'urgence de l'État sur les épisodes de gel et de grêles ;
- Ouverture de la garantie Foster sur les aléas climatiques et les épizooties ;
- Aide d'urgence MHE - 800 000€ ;
- Aide exceptionnelle de trésorerie M23 de 17 M€ ;
- Plan de modernisation des bâtiments pour adaptation aux normes de biosécurité pour la grippe aviaire à partir de 2016.



© Arcangeli Léo - Région Occitanie

10 M€

D'AIDES D'URGENCE MOBILISÉS PAR LA RÉGION SUITE AUX INCENDIES DANS L'AUDE POUR LES VITICULTEURS ET AGRICULTEURS SINISTRÉS



© Arcangeli Léo - Région Occitanie

2025-2026 : RETOUR SUR L'ÉPIZOOTIE DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Avec cinq départements touchés par des foyers de DNC, l'Occitanie a été particulièrement affectée. La Région a rapidement interpellé le Gouvernement afin que les agriculteurs soient associés à la mise en œuvre du protocole sanitaire. Face à la montée de la colère, Carole Delga a adressé une lettre ouverte au Premier ministre pour demander l'ouverture urgente d'un dialogue. Le 15 décembre, lors d'une réunion à Toulouse avec la ministre de l'Agriculture et les représentants agricoles, la Région a soutenu la création d'un comité scientifique réunissant professionnels et chercheurs.

Face à la crise, les actions de la Région :

- Aide d'urgence au repeuplement des cheptels de 300 000€ ;
- Garantie emprunt FOSTER ;
- Interpellation du système bancaire : prêt à taux zéro.

DEFS ET STRUCTURELS DE L'AGRICULTURE

• DEUX DÉFIS STRUCTURELS MAJEURS À RELEVER POUR LES PROFESSIONNELS AGRICOLES



PRODUCTION

- Revenus parmi les plus faibles de France : **13 200 € par an** pour les professionnels agricoles vs 29 410 €, soit 2 fois inférieur à la moyenne nationale ;
- Exploitations souvent familiales, de taille plus petite que la moyenne nationale (SAU moyenne en Occitanie de **48,6 ha** vs de 64,5 ha en France) ;
- Une baisse de **17%** de la production céréalière (comparaison moyenne 2010 - 2020 vs moyenne 2021 - 2025) soit plus de **800 000 tonnes** de baisse ;
- Une exportation massive de produits bruts : plus de **350 M€** de céréales brutes exportées et plus de **300 M€** de bovins (valeur des bovins exportés).



TRANSFORMATION

- Faible structuration des filières : peu de transformation sur le territoire, la production sort « brute » ;
- Manque d'outils de transformation structurants maîtrisés par des acteurs régionaux : les régions limitrophes disposant d'un tissu agroalimentaire puissant prennent la matière première pour la transformer dans leurs usines.

Pour remédier à ces défis structurels, la Région a engagé l'année dernière une réflexion collective autour de la souveraineté alimentaire visant à répondre à des enjeux d'indépendance et de résilience. De ce travail de concertation est né le Pacte régional pour la souveraineté alimentaire - Produire pour nourrir sainement.

NOTRE PACTE BÂTI COLLECTIVEMENT

C'est à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2025 que la dynamique du Pacte - Produire pour nourrir sainement a été initiée. Après consultation des syndicats agricoles en mai 2025, un appel à contributions a été lancé en janvier dernier et ouvert aux acteurs concernés et aux citoyens afin de mener un travail de concertation pour construire la nouvelle feuille de route stratégique de la Région, renforçant notre capacité de production et de transformation dans les territoires.

Les grandes étapes de la construction du Pacte :

- Février 2025 : 1^{er} échange au SIA avec la profession agricole sur la nécessité de renforcer la souveraineté agricole régionale ;
- Mai 2025 : lancement de la concertation sur le futur Pacte pour la souveraineté alimentaire avec les syndicats agricoles des départements d'Occitanie ;
- Entre mai 2025 et janvier 2026 : échanges sur les axes du Pacte avec les professionnels ;
- Hiver-Printemps 2026 :
 - Appel à contributions pour le Pacte régional pour la souveraineté alimentaire ;
 - Élaboration des mesures avec les professionnels ;
 - Présentation des axes et premières mesures du Pacte lors du Salon de l'Agriculture.
- 4 juin 2026 : adoption du Pacte.

LA RÉGION AGIT POUR SA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

UN PACTE RÉGIONAL - PRODUIRE POUR NOURRIR SAINEMENT

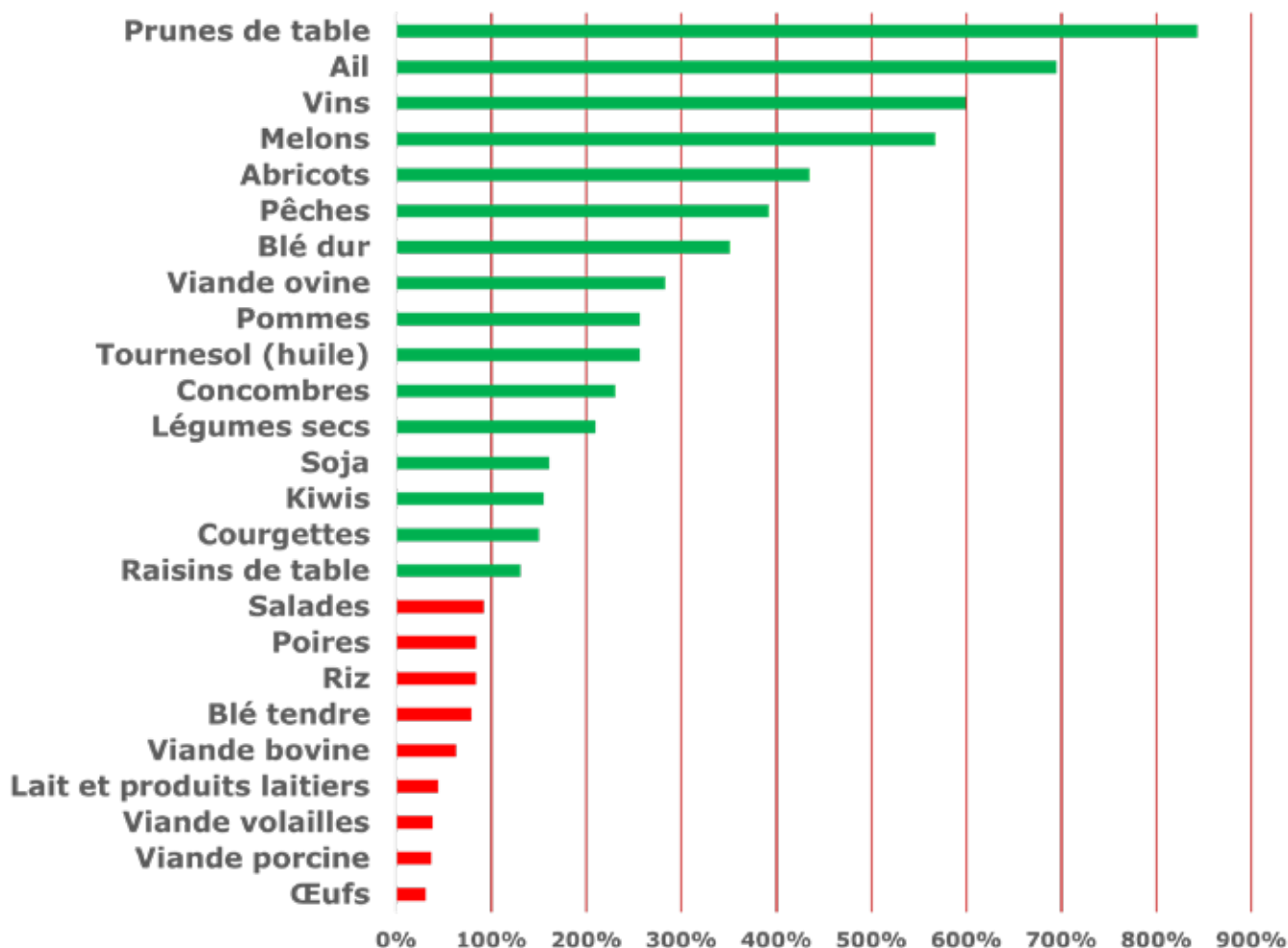
Première région française en nombre d'exploitations, l'Occitanie est pourtant l'une des régions où le revenu agricole est le plus faible. L'exposition à des aléas climatiques, sanitaires et économiques récurrents impacte durablement les producteurs et éleveurs occitans et plus largement notre souveraineté alimentaire. L'absence d'outils de transformation structurants sur le territoire rend les producteurs régionaux plus dépendants des régions voisines et de l'export. Face à ces problématiques, **il est urgent d'agir pour créer de la valeur ajoutée sur place et assurer une rémunération équitable pour l'ensemble des filières.**

Dans ce contexte et dans le cadre du **plan d'action Occitanie Résiliente**, Carole Delga a présenté les premières mesures du Pacte régional pour la Souveraineté alimentaire - Produire pour nourrir sainement à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2026. **Le Pacte a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 4 juin**, après avoir été soumis au vote des élus régionaux.

La Région Occitanie est le berceau de productions agricoles diversifiées issues de milieux naturels contrastés entre mer, montagne et plaine. Malgré quelques insuffisances, les productions régionales peuvent couvrir une grande partie des besoins de consommation de la population et assurer une capacité d'exportation sur les filières excédentaires.

LE PACTE EST DOTÉ DE
145 M€
SUR LA PÉRIODE
2026-2030

Auto-apvisionnement régional (100% = suffisance)





DÈS 2026, 16 M€ SONT MOBILISÉS POUR DÉPLOYER LE PACTE SUR LE TERRITOIRE :

- Afin de répondre au besoin de compétitivité et permettre la modernisation des exploitations agricoles, le Pacte prévoit l'**augmentation de l'enveloppe des aides aux investissements** des exploitations ;
- **Un dispositif plus incitatif sera mis en oeuvre pour l'ensemble des industries agroalimentaires qui s'engagent à structurer les filières localement ;**
- La Région prévoit la signature de **Contrats d'objectifs avec les grandes filières** présentes en Occitanie (sur l'exemple des Contrats de filières animale et viticole) par lesquels les producteurs devront s'engager en termes de production. **La Région investira en retour les moyens nécessaires pour que les filières puissent atteindre ces objectifs ;**
- **Soutien accru aux initiatives collectives souhaitant développer une filière territoriale, une production, des outils de transformation ou de commercialisation collectifs qui permettent d'ancrer la valeur ajoutée dans les territoires** (exemples : marques Pic Steak, la Brique rose) ;
- Grâce à la dynamique créée sur le territoire régional par les initiatives de la Région relatives à l'hydraulique, **le nombre de projets individuels et collectifs est en augmentation. La Région s'engage à financer l'ensemble des projets hydrauliques instruits en 2026.**

Répondant à des enjeux de souveraineté, d'indépendance et de santé publique, le Pacte régional pour la Souveraineté Alimentaire se structure autour de 5 grands axes :

► AXE 1 : PRODUIRE POUR PLUS DE REVENUS AGRICOLES ET PLUS D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Adapter les productions face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques

- **Encourager la polyculture élevage** pour diversifier les revenus et devenir moins dépendant d'une seule production ;
- **Sécuriser les apports en eau** dans le cadre d'une gestion durable ;
- **Renforcer l'impact de la Foncière agricole régionale** (voir page 9) ;
- **Élargir à l'ensemble de la région le Fonds Avance Cheptel** pour redonner des perspectives de production à nos exploitations ;
- **Renforcer l'accompagnement des agriculteurs** pour les aider à passer le cap des transformations et des adaptations via le Contrat d'Agriculture Durable.

Sécuriser et développer les productions par des approches collectives et territorialisées

- **Mettre en place des Contrats d'objectifs de production** avec les filières pour produire mieux ;
- **Accompagner les initiatives locales** qui permettent de relocaliser la production et d'augmenter les revenus sur le territoire régional ;
- **Accompagner le développement d'une filière d'engraissement des bovins viande** pour garder la valeur ajoutée sur notre région.

Favoriser le développement des productions régionales « déficitaires » et « prioritaires »

- **Encourager l'installation et soutenir les investissements dans les productions déficitaires** qui obligent aujourd'hui à importer (œufs, volaille, porc) et **dans les filières prioritaires** (lait) ;
- **Faciliter la construction et les équipements de bâtiments agricoles** qui favoriseront la performance de notre production agricole et la qualité de vie au travail des agriculteurs.



► AXE 2 : RENFORCER LA VALEUR AJOUTÉE SUR NOTRE TERRITOIRE EN TRANSFORMANT ET EN CRÉANT DES EMPLOIS LOCAUX

Sécuriser et développer les capacités de transformation

- Renforcer le soutien aux entreprises agroalimentaires pour transformer sur place et **garder la valeur ajoutée sur le territoire régional** ;
- Soutenir les projets de filières des coopératives pour mutualiser les coûts, les risques et pour plus de solidarité.

Moderniser et relocaliser des outils de transformation de proximité

- Pérenniser un maillage d'outils intermédiaires compétitifs (abattage, collecte...) pour réduire les coûts et augmenter les marges ;
- Créer et financer les outils de transformation adaptés à la restauration collective pour offrir des débouchés sécurisés aux productions régionales ;
- Accélérer le développement d'une activité agroalimentaire au sein des exploitations agricoles pour garder la valeur ajoutée et augmenter les revenus.

Soutenir l'internationalisation de notre économie

- Mettre en place un dispositif d'aide à l'export adapté aux conditions du marché pour favoriser nos champions régionaux et valoriser l'image de nos produits.

► AXE 3 : OFFRIR DES DÉBOUCHÉS AUX PRODUITS LOCAUX POUR NOURRIR SAINEMENT ET VENDRE LES PRODUITS AU BON PRIX

Renforcer l'approvisionnement local dans la restauration collective

- Développer activement Occit'Alim pour réduire les coûts et garantir les volumes aux agriculteurs ;
- Soutenir la production locale pour la restauration collective via la mobilisation du programme « Lait et Fruits à l'Ecole ».

Rééquilibrer le rapport de force entre acteurs du commerce et agriculteurs

- Passer des contrats avec la grande distribution pour une plus juste répartition des revenus et de meilleurs débouchés pour les productions locales ;
- Poursuivre le développement de la marque Occitanie – Sud de France pour offrir davantage de débouchés à nos productions locales, valoriser leur qualité et entretenir leur réputation.

► AXE 4 : FAIRE INTÉGRER NOS SPÉCIFICITÉS AGRICOLES DANS LES POLITIQUES NATIONALE ET EUROPÉENNE

La future PAC 2028-2034 marque un tournant fort tant dans son architecture que dans ses modalités de soutien. La proposition de la Commission européenne est insatisfaisante sur le plan budgétaire mais permet de prendre en compte le revenu et les contraintes naturelles.

La nouvelle PAC doit donc bénéficier davantage aux Régions comme l'Occitanie (revenu agricole faible, forte exposition aux aléas climatiques, épizooties...).

- Nous appelons à l'écriture d'une position du territoire associant les professionnels pour l'Assemblée Plénière de juin 2026 ;

- Nous demandons que la régionalisation des aides notamment à l'investissement et à l'installation se pérennise avec **une augmentation des moyens dédiés** ;
- Nous souhaitons que la Région puisse bénéficier de fonds permettant **le financement du développement des filières à l'échelle régionale** ;
- Enfin, nous exigeons que **le mécanisme de compensation des aléas** (économiques, climatiques et sanitaires) **soit mieux pris en compte**.

► AXE 5 : ASSOCIER LARGEMENT POUR BÂTIR COLLECTIVEMENT NOTRE PACTE DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (VOIR PAGE 5)

C'est la méthode de construction des politiques publiques régionales défendue par Carole Delga depuis 10 ans avec **plus de 60 concertations organisées** (États généraux du Rail et de l'Intermodalité, Grande cause de l'Alimentation, Lycées de demain...).

LA FONCIÈRE AGRICOLE D'OCCITANIE, PREMIÈRE DU GENRE EN FRANCE, S'OUVRE AU FINANCEMENT PARTICIPATIF CITOYEN

En Occitanie, la Région a créé un outil unique de portage foncier pour **aider les jeunes agriculteurs à s'installer** : la **Foncière agricole d'Occitanie** achète des terres à leur place, puis leur laisse le temps de les racheter plus tard et de prioriser les investissements matériels. Cela permet des installations qui seraient autrement impossibles et favorise le renouvellement des générations.

En près de trois ans, la **Foncière a acquis pour le compte de 26 agriculteurs 620 hectares pour un montant total d'investissement de 2,7 M€** sur l'ensemble de l'Occitanie. Ces portages concernent principalement les filières d'élevage ainsi que la viticulture et les grandes cultures.

En 2026, la Foncière change d'échelle : après une augmentation de capital, elle **dispose désormais de plus de 11 M€ pour acheter des terres**. La Région renforce aussi son soutien via sa société d'économie mixte régionale, l'ARAC et, avec l'ensemble des actionnaires de la Foncière*, **financera les investissements fonciers à hauteur de 1,2 M€, avec des taux avantageux**.

Enfin, une nouvelle étape est lancée cette année avec une **société citoyenne** qui permettra **aux habitants d'investir directement pour soutenir des installations agricoles durables**, au service de la souveraineté alimentaire de l'Occitanie. À travers ces évolutions, la Foncière prévoit d'investir **3,5 M€ par an d'ici 2030** en faveur de l'installation sur son territoire.



© Arcangeli Léo - Région Occitanie

Une reprise d'exploitation de polyculture - élevage rendue possible grâce à la Foncière agricole d'Occitanie :

le projet de Loïc Fontes, jeune agriculteur de 29 ans, portait sur la reprise d'une exploitation de polyculture-élevage de 100 hectares dans l'Aude nécessitant un investissement global de 500 000 €. La Foncière agricole d'Occitanie s'est portée acquéreur de 59 hectares pour un montant de 146 859 € avec un portage sur 8 ans, permettant de sécuriser le financement bancaire et la viabilité de l'installation. Ce dispositif offre à Loïc Fontes le temps nécessaire pour rembourser ses emprunts liés au matériel et au cheptel avant de racheter le foncier au prix initial, moyennant un loyer et des frais de portage durant cette période pour un montant global de 49 000€.

*SEM ARAC, Banque des Territoires, Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie, SAFER Occitanie, Jeunes Agriculteurs Occitanie, Coopération Agricole Occitanie, Crédit Agricole, Banque Populaire, Crédit Mutuel et Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées. Deux nouveaux établissements bancaires viennent de rejoindre la Foncière : les crédits mutuels Atlantique et Méditerranéen.

EAU : 450 M€ MOBILISÉS PAR LA RÉGION DEPUIS 2016

Marquée par des épisodes de sécheresse récurrents et un fort accroissement démographique, la gestion de la ressource en eau est **une priorité pour la Région Occitanie**. Elle s'est déjà largement impliquée à travers ses stratégies (dont les Plans Eau de 2018 et de 2023) et un investissement massif de **450 M€ depuis 2016 avec un effet levier d'1 milliard d'euros**.

Parmi les réalisations et avancées concrètes :

- **Création d'un service public régional de l'Eau**, comprenant un Réseau Hydraulique Régional (RHR) couvrant l'ensemble de la région depuis le transfert à la Région, le 1^{er} janvier dernier, des concessions Neste Rivières de Gascogne gérées jusqu'ici par l'État. Une première en France qui renforce la souveraineté hydrique de l'Occitanie, grâce à l'action conjuguée de ses deux opérateurs régionaux de l'eau, BRL côté Est, et Rives & Eaux du Sud-Ouest côté Ouest ;
- **Création du réseau d'irrigation Aqua Domitia, unique en Europe** : alimentant en eau potable plus d'un million et demi de personnes, tout en diminuant les prélèvements effectués dans les nappes phréatiques et fleuves, ce réseau permet la sécurisation des ressources en eau des territoires situés entre Montpellier et Narbonne. 110 M€ ont été mobilisés par la Région pour sa réalisation. Carole Delga a récemment interpellé le président de la République dans le cadre du lancement de la **méthode « Notre-Dame »** et a demandé l'inclusion du projet d'extension d'Aqua Domitia, notre **« Cathédrale de l'eau »** ;
- **Vote en fin d'année dernière d'un plan de Résilience Eau** pour renforcer la mobilisation collective de tous les acteurs ;
- **Soutien aux projets de réutilisation des eaux usées traitées** d'Argelès-sur-Mer et de Saint-Cyprien (66), pour un volume de plus de 2 millions de m³ réutilisés par an (600 000€).

Reconnaissance de l'Occitanie comme territoire expérimental par le président de la République : la récompense d'un engagement sans faille

Engagée depuis 2016 pour la gestion de l'eau en Occitanie, Carole Delga n'a eu de cesse de porter la voix des acteurs de l'eau et du monde agricole à l'échelle nationale pour que soit reconnu le caractère exceptionnel de l'Occitanie, en première ligne face aux effets du changement climatique. À l'occasion de l'**Appel de Bages**, lancé en novembre 2024, puis lors d'une rencontre avec le président de la République à Toulouse en novembre dernier, la présidente de Région avait de nouveau plaidé pour la **création d'un statut unique pour l'Occitanie**, reconnaissant la spécificité de ce territoire. **La reconnaissance du président de la République de ce statut en décembre dernier doit permettre d'accélérer la réalisation de projets hydrauliques essentiels pour le territoire**. Le préfet de région doit présenter en ce sens, d'ici la fin de l'été 2026, un plan pour faciliter les autorisations administratives de ces projets en Occitanie.



La Région agit également pour **concilier approvisionnement en eau et sobriété des usages dans le domaine agricole avec** :

- **Mobilisation pour l'amélioration et la modernisation des réseaux d'irrigation et ouvrages hydrauliques agricoles et viticoles** : près de **400 projets accompagnés depuis 2016 pour plus de 220 M€** (dont 110 M€ de fonds FEADER) ;
- **Création d'une mission spécifique destinée à accompagner et à renforcer les structures de gestion de l'irrigation agricole** dans les Pyrénées-Orientales et à faciliter la réalisation des projets qu'elles portent pour le territoire ;
- **Création d'une enveloppe d'urgence d'1 M€** (en 2023) pour accompagner le monde agricole et les collectivités face à la sécheresse (achat de camions citernes pour approvisionnement en eau potable, ou de citernes, tonnes à eau ou moyen d'abreuvement des troupeaux).





CONTACTS PRESSE

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Éléa Théron

Attachée de presse
elea.theron@laregion.fr
06 24 49 52 11

Mathilde Masson

Attachée de presse
mathilde.masson@laregion.fr
06 07 75 52 82

Toulouse

05 61 33 53 49 | 52 75

service.presse@laregion.fr

Montpellier

04 67 22 81 31